

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 25 MAI 2020

*L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mai, à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 mai 2020, s'est assemblé en la Salle Y. Printemps du Théâtre Pierre Fresnay, sous la présidence de Monsieur **PORTELLI**, Maire sortant.*

Le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Xavier HAQUIN,

Mme BOUVET, M. BLANCHARD, Mme MEZIERE, M. NACCACHE, Mme DUPUY, M. LEDEUR, Mme CASTRO-FERNANDES, M. RAVIER, Mme CHESNEAU, M. KHINACHE, Mme DAHMANI, M. BAY, Mme MAKUNDA TUNGILA, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS, M. PICHON, Mme GUEDJ, M. MELO DELGADO, Mme GUTIERREZ, M. CLEMENT, Mme BENLAHMAR, M. GODARD, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, M.KEBABTCHIEFF, Mme DE CARLI, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL, *Conseillers Municipaux*

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. KEBABTCHIEFF qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I- ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS AU MAIRE

1) Election du Maire

Après un tour de scrutin,

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 35
- bulletins blancs ou nuls : 5
- suffrages exprimés : 30
- majorité absolue : 16

A obtenu : **M. HAQUIN** : 30 voix

M. HAQUIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

2) Fixation du nombre des Adjointes au Maire

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DÉCIDE** à l'unanimité des membres présents, la création de huit postes d'Adjointes au Maire.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

3) Election des Adjointes au Maire

Après un tour de scrutin,

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :35
- nombre de bulletins blancs ou nuls :5
- nombre de suffrages exprimés :.....30
- majorité absolue : 16

A obtenu : la liste « Ensemble, renforçons nos liens » (tête de liste) : 30 voix,

La liste « *Ensemble, renforçons nos liens* » ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés Adjointes au Maire :

1.	M. Benoît BLANCHARD	1 ^{ère} adjoint au Maire
2.	Mme Céline BOUVET	2 ^{ème} adjointe au Maire
3.	M. Joël NACCACHE	3 ^{ème} adjoint au Maire
4.	Mme Angélique MEZIERE	4 ^{ème} adjointe au Maire
5.	M. Didier LEDEUR	5 ^{ème} adjoint au Maire
6.	Mme Joëlle DUPUY	6 ^{ème} adjointe au Maire
7.	M. Etienne RAVIER	7 ^{ème} adjoint au Maire
8.	Mme Vania CASTRO FERNANDES,	8 ^{ème} adjointe au Maire

4) Lecture et transmission de la Charte de l'élu local

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE** de la lecture de la charte de l'élu local à l'ensemble des membres du Conseil municipal.
- **S'ENGAGE** à respecter avec exigence les valeurs et principes qu'elle promeut.

II- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2020

Le CONSEIL MUNICIPAL :

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 30 Pour : 30

Abstentions : 5 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée » ainsi que M. JOBERT et Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)

III- COMMUNICATION DU MAIRE

- 1) Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil municipal au Maire

IV- PROJETS DE DELIBERATION

- 1) Délégation du Conseil municipal au Maire en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DÉCIDE** pour la durée du mandat, de charger le Maire de l'ensemble des compétences déléguables en application des dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 ;
- **DECIDE** que le Maire peut subdéléguer à un ou plusieurs adjoints au Maire, en tout ou partie et pour la durée de leur mandat, les compétences déléguées susmentionnées.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 30
Contre : 5 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée » ainsi que M. JOBERT et Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)

- 2) Approbation du Règlement intérieur du Conseil municipal

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DÉCIDE** d'adopter le règlement intérieur du Conseil municipal.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 33 Pour : 30
Contre : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)
Abstentions : 2 (M. JOBERT et Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)

- 3) Fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et désignation de ses membres issus du Conseil municipal

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **FIXE** à 16 le nombre des membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) ;
- **FIXE** à 8 le nombre de représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S. et désigne au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, ses représentants.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Vote blanc : 1 Votants : 35 Pour : 34

- 4) Institution des Commissions Permanentes, Fixation de l'effectif et désignation des membres

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DÉCIDE** d'instituer les quatre commissions permanentes suivantes, dont le Maire est membre de droit et d'en fixer l'effectif selon le tableau ci-après :

COMMISSION	EFFECTIF COMMISSION (le Maire est Président de droit)	GROUPE DE LA MAJORITE	GROUPES DE L'OPPOSITION Ermont citoyen, la Gauche rassemblée (1siège) et Ermont renouveau (1 siège)
Attractivité du territoire et Cadre de vie	12	10	2
Education et Apprentissages	12	10	2
Solidarité et Cohésion sociale	12	10	2
Affaires Générales, Finances	12	10	2

- **DÉSIGNE** les membres composant la commission « Attractivité du territoire et Cadre de vie » à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

5) Institution des Commissions Légales et désignation de leurs membres :

- Commission Communale de Sécurité

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DÉSIGNE** les cinq membres composant la **Commission Communale de Sécurité**.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 30 Pour : 30

Abstentions : 5 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée » ainsi que M. JOBERT et Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)

- Commission Communale d'Accessibilité aux personnes handicapées

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **FIXE** la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées comme suit :

- *Le Maire, Président et membre de droit*
- *Nombre de représentants élus : 5*
- *Nombre de représentants d'associations d'usagers et de personnes en situation de handicap : 6*
- *Nombre de personnalités compétentes : 6*

- **DÉSIGNE** 5 conseillers municipaux suivants pour siéger au sein de ladite commission ;

- **PREND ACTE** du fait que les autres membres sont désignés par le Maire.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- Commission d'Appel d'Offres

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DÉSIGNE**, au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle, les membres de la Commission d'Appel d'Offres présidée par le Maire (5 titulaires et 5 suppléants).

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

6) Désignation des délégués du Conseil municipal au sein de la Commission des concessions de services et de services publics

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **CRÉE** la Commission de concession de services et de services publics ;
- **DÉSIGNE** les cinq membres titulaires et cinq membres suppléants à la représentation proportionnelle au plus fort reste qui constitueront la Commission de concession de services et de services publics.
- **Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

7) Désignation des délégués du Conseil municipal au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **PROCEDE** à la nomination de délégués du Conseil municipal au sein de différents E.P.C.I.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 30 Pour : 30

Abstentions : 5 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée » ainsi que M. JOBERT et Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)

8) Désignation des délégués du Conseil municipal au sein des conseils d'administration de divers organismes et associations

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **PROCEDE** à la nomination des délégués au sein des Conseils d'Administration de différents organismes et associations.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 30 Pour : 30

Abstentions : 5 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée » ainsi que M. JOBERT et Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)

- 9) Désignation d'un délégué du Conseil municipal en charge des questions de défense

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DÉSIGNE** le correspondant de la collectivité chargé des questions de défense auprès du Préfet du Val d'Oise.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 30 Pour : 30

Abstentions : 5 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée » ainsi que M. JOBERT et Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)

- 10) Création et approbation d'une Commission municipale ad hoc relative aux locaux à usage commercial et désignation de ses membres

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DÉCIDE** de la création d'une Commission ad hoc relative aux locaux à usage commercial ;
- **DÉCIDE** de la composer comme suit : Le Maire, L'Adjoint au Maire chargé des Commerces, Le Responsable de l'Urbanisme, Le Responsable du Pôle logistique, La Directrice Générale des Services ou Directeur Général Adjoint de secteur ;
- **DÉCIDE** de fixer son fonctionnement comme suit :
 - Les membres de l'administration disposent d'une voix consultative. Les membres du Conseil municipal disposent d'une voix délibérative.
 - L'avis de la présente Commission est un avis simple.
 - Un quorum n'est pas exigé.
 - La tenue d'un procès-verbal.
 - Le cas échéant, la présentation d'un rapport d'analyse des offres.
- **DÉCIDE** que la présente Commission se réunira sur demande du Maire, en particulier pour tout avis sur une cession ou rétrocession de fonds ou baux commerciaux et artisanaux et sur proposition du tiers des membres.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 30 Pour : 30

Abstentions : 5 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée » ainsi que M. JOBERT et Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)

- 11) Institution de la Commission du marché d'approvisionnement Saint-Flaive et désignation de ses membres

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DÉCIDE** d'instituer une Commission d'étude relative au fonctionnement du Marché d'approvisionnement Saint-Flaive, dont le Maire est membre de droit et d'en fixer l'effectif à la représentation proportionnelle, comme suit :
 - Le Maire, président de la Commission,
 - Cinq membres du Conseil municipal,
 - Personnels administratifs communaux,
 - Le responsable de la gestion du marché ainsi que le régisseur-placier,
 - Deux commerçants.
- **DÉSIGNE** les membres du Conseil municipal composant cette commission.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 12) Désignation des délégués du Conseil municipal au sein d'instances demandant une représentativité intercommunale et municipale

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **PROCEDE** à la désignation de délégués au sein des assemblées délibérantes de diverses instances et les soumet à l'approbation du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Val Parisis.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 30 Pour : 30

Abstentions : 5 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée » ainsi que M. JOBERT et Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)

13) Approbation et fixation des indemnités de fonction des élus du Conseil municipal

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ADOpte** les indemnités maximales pour le Maire et les 8 Adjoints au Maire, pour constituer l'enveloppe globale :
 - a) le Maire : 90% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
 - b) les 8 Adjoints au Maire : 33% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par le nombre d'Adjoints au Maire ;
- **FIXE**, dans le cadre de cette enveloppe globale (hors majorations), les taux des indemnités de fonctions du Maire, des 8 Adjoints au Maire, des 8 Conseillers Municipaux Délégués et des 18 autres Conseillers Municipaux ;
- **DETERMINE** les majorations sur les indemnités ci-dessus définies dans les conditions précisées par l'article L.2123-22 du CGCT (modifié par l'article 92 1° de la loi n° 2019-1461) ;
- **PRECISE QUE**
 - a) Le montant des indemnités de fonctions des élus de la Commune suivra l'évolution du traitement de base des fonctionnaires ;
 - b) Le tableau récapitulatif des indemnités de fonctions allouées aux élus de la Commune sera annexé à la présente délibération ;
 - c) Les nouveaux élus ne pourront bénéficier d'indemnités de fonction qu'à compter du début réel de leur mandat. (Article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19) ;
 - d) Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au Budget Communal.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35**Votants : 30****Pour : 30**

Abstentions : 5 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée » ainsi que M. JOBERT et Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)

14) Mise à disposition d'un assistant social par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France (CIG) pour le personnel communal

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la Convention de mise à disposition d'un assistant social au sein de la Mairie d'Ermont ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention, qui est conclue pour une durée de 3 mois à compter de sa date de signature.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h26.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Conseiller départemental du Val d'Oise
Xavier HAQUIN

NB : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 25 MAI 2020 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1^{er} étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et, sur l'ensemble de la commune, sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

AFFICHÉ le 29/05/2020